

L'exploitation sexuelle des mineur.es

L'exploitation sexuelle des mineurs est une grave problématique. De plus en plus discutée dans la sphère publique et politique, celle-ci est présente partout au-travers la province et, bien qu'elle touche principalement les filles, **aucun jeune, peu importe son genre, son origine ou son milieu de vie, n'est complètement à l'abri d'être recruté à des fins d'exploitation sexuelle.**

Comme expliqué par la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs au Québec¹, il s'agit d'un crime rarement rapporté par les personnes impliquées et, comme il se déroule en privé, est très rarement rapporté par des témoins en mesure de le dénoncer². Établir le nombre de victimes mineures est donc très difficile. Des 437 victimes d'exploitation sexuelle recensées dans les données policières entre 2002 et 2013, 39 % étaient mineures³. Ces statistiques n'étant basées que sur le nombre d'arrestations, il est fort raisonnable de s'imaginer que le nombre réel de victimes d'exploitation sexuelle au Québec est bien plus grand.

L'exploitation sexuelle des mineurs, en raison de son illégalité, s'effectue à l'abri des regards dans les hôtels, motels, ainsi que logements loués à partir de plateformes d'hébergement de courte durée.⁴ En effet, sur les 58 objectifs émis par la Commission pour lutter contre l'exploitation sexuelle des mineurs, six (6) concernent l'industrie hôtelière, dont la nécessité de rappeler aux établissements hôteliers leur obligation de signaler toute situation à risque d'exploitation sexuelle de mineurs. Comme expliqué par la Commission, l'industrie du tourisme, notamment les établissements hôteliers, les plateformes de location de courte durée ou encore le secteur du transport, peuvent faciliter indirectement, par la nature de leurs services, les activités liées à l'exploitation sexuelle. C'est pourquoi **il est important d'outiller et former les travailleurs de ces milieux afin que ceux-ci puissent mieux repérer de potentielles situations d'exploitation**⁵, **accueillir et référer les personnes aux ressources appropriées et agir sans nuire, le tout en demeurant dans les limites de leur rôle d'hôtelier.**

De plus, il est important de savoir que l'exploitation sexuelle ne se déroule pas que dans les centres urbains, mais concerne également les régions. Une recherche menée par le Phare des AffranchiEs en partenariat avec le Cégep de Saint-Jérôme a permis d'identifier, dans les Laurentides seulement, 315 victimes de traite de personnes et 80 cas suspectés.⁶ Parmi ces 315 cas, 89,8% étaient à des fins d'exploitation sexuelle. Ainsi, **que votre établissement hôtelier se trouve en centre urbain ou en région, l'exploitation sexuelle demeure une problématique bien réelle à laquelle Lueur vous aidera à faire face.**

Vous sentez-vous outillé pour identifier une situation d'exploitation dans votre établissement ? Vous et votre personnel estimez-vous pouvoir bien agir dans les limites de votre rôle en référant aux bonnes ressources ? La formation Lueur couvrira avec vous tout ceci et plus encore.

¹ Assemblée nationale du Québec, Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs, 42e législature, 1re session, (27 novembre 2018 -)

² *Ibid.* p. 13.

³ Service du renseignement criminel du Québec. 2013. Portrait provincial du proxénétisme et de la traite des personnes.

⁴ Commission, *Supra* note 1. p. 15.

⁵ *Ibid.* p. 59.

⁶ De la Sablonnière et al. 2020. « La traite de personnes : ça existe aussi dans les Laurentides ». Recherche réalisée par Le Phare des AffranchiEs et le Cégep de Saint-Jérôme.